



**SIX Terravis SA**

Hardturmstrasse 201

Case postale

8021 Zurich

(IDE: CHE-114.332.360)

**Release Notes**

**concernant la mise à jour de Terravis vers la version 6.20 du 29.09.2020**

## Terravis – version 6.20

### Contenu de la mise à jour

#### 1. Aperçu des nouvelles fonctionnalités – adaptations

Les améliorations et corrections suivantes seront disponibles avec cette mise à jour:

##### **Généralités concernant le système Terravis**

--

##### **Portail de renseignements Terravis**

--

##### **Transactions électroniques Terravis (eGVT uniquement)**

- Opération «Réquisition d’inscription au registre du commerce», intégration de formules de verbalisation
- Opérations pour les officiers publics avec remise de documents supplémentaires, intégration de formules de verbalisation

##### **Transactions électroniques Terravis (eGVT et Nominee)**

- Optimisation au niveau de la recherche de tâches/notifications

##### **Transactions électroniques Terravis (Nominee uniquement)**

--

##### **Gestion fiduciaire des cédules hypothécaires de registre (Nominee Operations)**

- Opération «Transférer une cédule hypothécaire de registre», optimisation du traitement de la référence interne de la banque
- Opération «Consentement/notification du créancier», confirmation automatique de la tâche «Envoyer la réponse au notaire»

## 2. Détail des nouvelles fonctionnalités – adaptations

### 2.1. Généralités concernant le système/portail Terravis

--

### 2.2. Portail de renseignements Terravis

--

### 2.3. Transactions électroniques Terravis (eGVT)

#### **Opération «Réquisition d’inscription au registre du commerce» pour les officiers publics, intégration de formules de verbalisation**

Dans l’opération «Réquisition d’inscription au registre du commerce»; il est désormais possible d’apposer des formules de verbalisation sur les documents. Les formules de verbalisation peuvent être utilisées lors du lancement de l’opération, dans la boîte de dialogue «Démarrer transaction avec le registre du commerce» mais aussi dans la boîte de dialogue «Corriger documents» pour les documents ajoutés.

Les formules de verbalisation peuvent être utilisées dans les trois types d’opérations liées au registre du commerce, c’est-à-dire nouvelle inscription, mutation et radiation.

#### **Opérations pour les officiers publics avec remise de documents supplémentaires, intégration de formules de verbalisation**

Pour les opérations dans lesquelles l’office du registre foncier demande la remise de documents supplémentaires à un officier public/notaire, il est désormais également possible d’apposer des formules de verbalisation sur les documents.

Les formules de verbalisation pour la remise de documents supplémentaires sont mises à disposition pour toutes les opérations dans lesquelles l’office du registre foncier demande une remise de documents supplémentaires.

#### **Remarque:**

Des informations détaillées peuvent être consultées dans le manuel d’utilisation correspondant. Les manuels d’utilisation seront disponibles après la mise à jour.

Les manuels d’utilisation peuvent être consultés sur le site [www.terravis.ch](http://www.terravis.ch).

### 2.4. Transactions électroniques Terravis (eGVT et Nominee)

#### **Optimisation au niveau de la recherche de tâches/notifications dans les transactions électroniques**

La recherche de tâches/notifications dans le domaine des transactions électroniques a été optimisée pour en augmenter la performance. Les recherches effectuées dans ce domaine permettent désormais d’obtenir des résultats plus rapidement en combinaison avec les critères de filtre disponibles.

Si aucun critère de filtre n’est saisi, la date actuelle est automatiquement utilisée comme filtre.

## 2.5. Transactions électroniques Terravis (Nominee uniquement)

--

## 2.6. Gestion fiduciaire des cédules hypothécaires de registre (Nominee Operations)

### **Opération «Transférer une cédule hypothécaire de registre», optimisation du traitement de la référence interne de la banque**

Dans les cas où le gestionnaire d'un dépôt est toujours identique, il n'est pas souhaitable que la référence interne de la banque soit écrasée lors du transfert d'une cédule hypothécaire d'un dépôt à un autre. L'adaptation mise en œuvre en tient compte. Exemple concret: les transactions exécutées pour des participants Nominee inscrits comme gestionnaires de plusieurs dépôts. Dans ces cas, la référence interne de la banque n'est plus écrasée.

### **Opération «Consentement/notification du créancier», confirmation automatique de la tâche «Envoyer la réponse au notaire»**

La tâche «Envoyer la réponse au notaire» est désormais automatiquement marquée comme exécutée et ne doit donc plus être confirmée manuellement.